
Renvoi au comité des Finances de la lettre du vérificateur par intérim, qui prévient du brûlement d'assignats, lors de la séance du 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances de la lettre du vérificateur par intérim, qui prévient du brûlement d'assignats, lors de la séance du 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 303;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17875_t1_0303_0000_7

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Mutius Scaevola dépose sur l'autel de la patrie une somme de 200 L pour la construction d'un vaisseau et une de 150 L pour les victimes de l'explosion de Grenelle. Cette offrande est modique, il est vrai, mais cette société n'est composée que de citoyens peu fortunés, et c'est leur intention plutôt que la somme qu'ils déposent, qui doit faire le prix de leur offrande.

Vive la justice! vivent les mœurs! vive la République! vive la Convention nationale!

Suivent les signatures sur une page.

7

La commune d'Auxerre [Yonne] témoigne à la Convention nationale sa reconnaissance sur son Adresse au peuple, et l'engage à ne pas souffrir qu'aucune autorité rivale s'élève à côté d'elle, et jure de ne reconnoître d'autre autorité supérieure que la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (16).

Maure lit l'adresse suivante :

[Le conseil général de la commune d'Auxerre à la Convention nationale, du 24 vendémiaire an III] (17)

Législateurs,

Les plus vifs applaudissemens de nos concitoyens ont accueilli votre Adresse au peuple français; c'était l'élan sublime et naturel de la vertu rendant hommage à la vérité.

Une proclamation solennelle, faite par la municipalité dans tous les quartiers de la commune, a consacré ce monument de sagesse et de justice. Le Peuple toujours bon juge, quand il n'est point égaré par les intrigans, a apprécié les grandes vérités que lui disent ses représentans; et il se tiendra soigneusement en garde contre ces hommes outrés, qui, se disant exclusivement ses amis, ne chercheraient qu'à le tromper.

Législateurs, l'esprit public est excellent dans cette commune; le patriotisme y triomphe; nous n'y connaissons d'autre guide que le pur amour de la liberté, d'autres principes que ceux de l'égalité, de la probité et de l'humanité, d'autre centre de réunion que la Convention nationale. Ces sentimens se sont manifestés par l'enthousiasme général, aux cris de *vive la république! vive la Convention nationale!*

La plus douce émotion règne dans les coeurs depuis que vous avez aboli ce féroce système de terreur qu'on voulait propager jusques dans

nos fêtes. Un gouvernement populaire doit être à la fois fondé sur l'amour du peuple et sur la justice, et soutenu par la fermeté. Nous abhorrons également les noyeurs, les égorgeurs et les agitateurs. Le nom proscriit de roy n'a point été prononcé dans nos murs, comme l'a dit un journaliste; s'il l'eût été, le Peuple, qui est toujours là pour maintenir la liberté, n'eût pas manqué de nous désigner les traîtres; et nous aurions fait alors notre devoir.

Continuez, Législateurs, à déployer cette énergie active et imperturbable qui devient de plus en plus nécessaire pour déjouer toutes les trames des conspirateurs de milleformes dont nous espérons que l'existence ne sera pas longue. Restez fermes à votre poste et surtout ne souffrez pas qu'aucune puissance usurpatrice, s'élève à côté de la seule véritable puissance du peuple, la représentation nationale. C'est à elle que les plus chers intérêts de la République sont confiés. Elle seule est dépositaire de l'autorité, et nous n'en reconnaitrons jamais d'autre.

J. ROBINET, maire,
POUSSARD, agent national,
FAULTRIER, secrétaire général
et une demi-page de signatures.

8

Le citoyen Bochart, remplaçant par intérim le vérificateur-général, prévient la Convention qu'il sera brûlé aujourd'hui, au local des ci-devant Capucins, la somme de dix-sept millions en assignats, provenant des échanges, lesquels joints aux deux milliards quatre cent huit millions six cent quatre-vingt-trois mille livres déjà brûlés, forment un total de deux milliards quatre cent vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-trois mille livres brûlés jusqu'à ce moment.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (18).

9

La société populaire d'Auxerre [Yonne] félicite la Convention nationale sur son Adresse au peuple, l'engage à ne pas souffrir qu'on avilisse les sociétés populaires, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (19).

(16) P.-V., XLVII, 273-274. C. Eg., n° 799; J. Fr., n° 755; Mess. Soir, n° 793; M. U., XLIV, 458.

(17) C 321, pl. 1348, p. 16. Bull., 29 vend.; Moniteur, XXII, 291-292; Débats, n° 758, 431-432.

(18) P.-V., XLVII, 274. Bull., 29 vend. J. Fr., n° 755; J. Perlet, n° 757; M. U., XLIV, 458.

(19) P.-V., XLVII, 274. F. de la Républ., n° 30; J. Fr., n° 755; Mess. Soir, n° 793; M. U., XLIV, 458.